



# ÇA PRESSE!

Parution périodique du Syndicat interprofessionnel de la presse et des médias (SIPM)

SIPM-CNT - 33, rue des Vignoles, 75020 Paris - 01 43 72 09 54 - presse.rp@cnt-f.org - http://cnt-f.org/presse/

Hors-série n° 1

## RETRAITÉS : ILS VEULENT NOUS TUER

Mis en place en 1945, le régime solidaire de répartition est aujourd'hui la cible des intérêts financiers

## GRÈVE GÉNÉRALE RECONDUCTIBLE

### ÉDITO

**ON EN A DE LA CHANCE!**  
En France, on a un bon système de protection sociale. Santé, retraite, chômage, c'est pas comme les USA !  
**On a de la chance ?** Non, on n'a pas de chance. Nos parents, nos grands-parents se sont battus. Si tout de suite, on ne se bat pas à notre tour, notre chance ne sera bientôt qu'un souvenir. Sceptique ? Lisez attentivement ce 4 pages.

**Se battre pour quoi ?** Pour nous, notre protection sociale, pour les collègues précaires, pigistes, rouleurs, intermittents ou intérimaires. Pour les victimes que nous croisons chaque jour dans le métro, sales et puants, ou « restés propres ». Pour nos enfants, pour ceux des autres.

**Ici, maintenant.** Pour ne plus devoir baisser les yeux, impuissants. D'autres sont en grève. Leur lutte rend possible la nôtre, rend possible la victoire. Impulsons des assemblées générales dans nos rédactions, nos ateliers, nos bureaux, avec l'aide des DP et des syndicats si possible, appelons à la grève générale reconductible, jusqu'à l'abrogation de la réforme Balladur de 1993.

**Syndicat de la presse et des médias (SIPM)**

### COTISATIONS SOCIALES, KÉZACO ???

Les « cotisations sociales » désignent les cotisations salariales et patronales. Cette distinction cache une réalité identique : c'est du « salaire socialisé ». Une partie du salaire versé pour le travail produit, alimente les caisses de répartition : celles de la Sécurité sociale (maladie, retraite...) et celle du chômage (UNEDIC). Cette part du travail de l'ensemble des actifs permet à l'ensemble des inactifs de vivre. Lorsqu'un actif est malade pendant un mois, il est alors inactif, et ceux qui travaillent cotisent pour lui. A charge de revanche. Idem pour la retraite, le chômage.

Les cotisations sociales sont une part de notre salaire. « Cotisations patronales trop lourdes », « allègement des charges sociales », signifient baisse de notre salaire. En 20 ans, la part des salariés dans les richesses produites a baissé de 10 points.

En 1945, le rapport des cotisations salariales aux cotisations patronales était de 1 à 4. Il est aujourd'hui de 1 à 1,6 ! Ces 20 dernières années, les taux de cotisation patronales ont augmenté de 1,8%, celles des salariés de 8,2%. Il est temps de rattraper ce retard, seule vraie cause de déséquilibre du système.

### HISTORIQUE DU SYSTÈME PAR RÉPARTITION

La revendication d'un régime par répartition basé sur la solidarité des salariés entre eux, sur l'assurance de bénéficier de moyens de subsistances, naît avant tout des revendications ouvrières, et en particulier de la CGT syndicaliste révolutionnaire des origines, dont se réclame la CNT, qui, en 1910, opposait déjà les retraites par répartition aux retraites par capitalisation que le patronat était prêt à concéder.

**1945 : La Sécurité sociale** est créée le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la CGT compte plusieurs millions d'adhérents, elle est auréolée par son rôle dans la Résistance face à un patronat collaborationniste et désorganisé. La Sécu est gérée par des représentants élus, dont une majorité (3/4) de salariés. Elle couvre solidairement les différents " risques " : maladie, retraite, famille.

**1953 : Retraite.** Le gouvernement Laniel veut faire travailler les fonctionnaires jusqu'à 70 ans - déjà! - Face aux 4 millions de grévistes, en plein été, il renonce.

**1958 : Création de l'UNEDIC** (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). La création de la branche chômage ne s'était pas faite simultanément avec le reste de la Sécu, le besoin s'en faisant moins sentir dans une période de reconstruction, de plein emploi. Résultat : la caisse chômage n'est pas intégrée dans la Sécu, et dès sa création elle est gérée paritairement (50-50) par des représentants du patronat et des travailleurs (CNPFP/CGT-CFDT-FO-CGC). C'est un " organisme paritaire ".

**1967 : Sécu.** Pompidou sépare les caisses par risque : caisse maladie, caisse retraite, caisse familiale. Les cotisations salariales et le ticket modérateur augmentent. Les représentants des salariés ne sont plus élus mais désignés par les syndicats de patrons et de salariés. On passe à la parité entre patronat et salariés pour la gestion, comme dans l'UNEDIC.

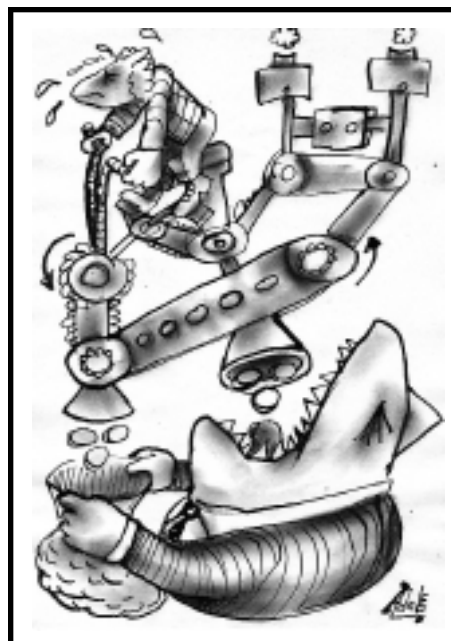
→ Le patronat, grâce au soutien de FO et de la CFDT qui cassent ainsi la place prépondérante de la CGT, revient ainsi aux manettes de commande de l'organisme social des salariés. Pour des intérêts d'appareil, des bureaucraties syndicales bradent les intérêts des salariés.

→ Quant la séparation des caisses, elle représente la première étape dans leur démantèlement : d'abord la logique de solidarité entre les différents risques est écornée, ensuite les

inévitables déséquilibres ponctuels des caisses ne pourront plus se compenser mutuellement, ce qui permettra de les attaquer à tour de rôle.

**1984 : Régime par répartition.** Séparation entre un régime dit « d'assurance », financé par les cotisations sociales, géré par les partenaires sociaux, et un régime dit « de solidarité », géré et financé par l'Etat.

→ L'utilisation du terme « assurance », pour désigner ce qui est en réalité un système de répartition solidaire entre l'ensemble des salariés, et a contrario de celui " solidarité ", pour désigner ce qui est en fait l'institutionnalisation de la charité publique, est fondamentale : d'abord, on prépare le terrain au remplacement de la répartition par des assurances privées (fonds de pension, etc.), ensuite on fait croire que « charité » = « solidarité », avec substitution, à un droit basé sur la solidarité des travailleurs, d'une œuvre de bienfaisance sans garantie de pérennité.



**1988 : Charité publique.** Mise en place du RMI (revenu minimum d'insertion). Il est financé par les impôts et géré par la CAF (Caisse familiale de la Sécurité sociale).

→ Développement de l'arsenal de la charité publique, qui va permettre et accompagner le démantèlement du système de solidarité entre les travailleurs. Remarquons que les libéraux sont favorables au RMI, mais uniquement dans les pays où existent des systèmes forts par répartition, car ils savent que cela aidera à leur démantèlement.

**1991 : Retraites.** Rocard préconise l'allongement de la durée de cotisation : passage à 40 annuités pour tous.

**1992-1993 : Chômage.** Dégressivité très fortement accentuée avec la mise en place de l'AUD (allocation unique dégressive) ; institution de « journées de carence » ; allongement des durées de cotisation pour ouvrir des droits ; « primo-demandeurs » de 16 à 25 ans exclus de l'indemnisation ; raccourcissement de la durée d'indemnisation ; exonération de cotisations patronales jusqu'à 1,3 SMIC (encouragement aux bas salaires).

→ Désormais, les attaques vont se succéder pour réduire progressivement le champ d'application du régime par répartition. Maladie, retraites, chômage en seront victimes tour à tour.

**1993 : Retraites.** Réforme Balladur pour les salariés du privé : passage de 37,5 à 40 annuités de cotisation pour une indemnisation à taux plein : effectif pour les départs en retraite à partir de 2003 ; calcul de l'indemnité sur les 25 meilleures années au lieu de 10 ; indexation des salaires de référence et des indemnités sur les prix à la place des salaires (les salaires augmentent plus vite que les prix) ; taux de remplacement à 42 % (au lieu de 46) en 2008.

**1996 : Chômage.** Redéfinition des « fonds sociaux » de l'UNEDIC, jusque-là employés à des aides d'urgence (logement, électricité, etc.) : ils augmentent de manière importante (1,2 milliards en 1996 à 1,6 milliards en 1997) mais sont désormais dévolus à la « formation » et au « reclassement ».

**2000 : Chômage.** Mise en place du Pare. Suppression des AFR (allocation formation reclassement), c'est-à-dire des formations longues et qualifiantes, au profit de formations courtes non diplômantes ; indemnités versées sous conditions (présence aux entretiens, preuves des recherches d'emplois...) ; Assedic acquièrent un droit de regard sur l'ANPE, transformée en simple prestataire de service.

→ Derrière les formations courtes subventionnées par les Assedic (nos cotisations), se cachent deux réalités : des formations bidons (quelques exceptions mises à part), de quelques jours à quelques mois, dispensées par des organismes spécialisés ; des « formations » adaptées aux besoins particuliers d'entreprises, fournissant ainsi de la main d'œuvre presque gratuite au patronat, qui récupère ainsi une partie de notre salaire, en se faisant financer par nos cotisations !

→ L'indemnité versée au chômeur est individualisée et transformée en faveur, alors qu'il s'agit d'un droit collectif, acquis par l'ensemble des travailleurs grâce à leurs cotisations.

**2001 : Retraite.** Jospin et Chirac négocient, lors du sommet européen de Barcelone, la liquidation à moyen terme des retraites par répartition et le développement de la capitalisation.

**2002 : Chômage.** 60 % des chômeurs ne sont plus indemnisés par l'UNEDIC. L'accord signé en décembre par la CFDT vise 300 000 chômeurs supplémentaires. Il faut désormais avoir travaillé au moins 6 mois au lieu de 4 pour ouvrir des droits, et la durée maximale d'indemnisation tombe à 23 mois au lieu de 30 ; les mesures pour les chômeurs de plus de 50 ans sont fortement réduites, alors qu'ils n'ont que très peu de chance de retrouver du travail ; les cotisations retraite complémentaire des chômeurs augmentent de 5,4 % des sommes perçues (3 % du salaire de référence) ; les cotisations salariales augmentent de 14,3 % pour les salariés (elles passent de 2,1 % du salaire à 2,4 %) et seulement de 8,1 % pour les patrons (de 3,7 % à 4 %) ; suspension du versement des indemnités en cas d'absence aux entretiens, (cela avait été jugé illégal dans le cadre du Pare).

→ Lors de la création de l'UNEDIC, les cotisations patronales étaient 4 fois supérieures aux cotisations salariales ; aujourd'hui, elles ne représentent plus que 1,7 fois celles des salariés.

→ Avant 1983, 3 mois de cotisations ouvraient des droits pour 3 ans. Aujourd'hui, il en faut 14 pour moins de 2 ans.

**2003 : Maladie.** Sans aucune concertation, 617 médicaments passent brusquement d'un taux de remboursement de 65% à 35%.

→ Cette stratégie initiée dans les années 80 permet de combler le déficit de la Sécu sans augmenter les cotisations patronales et en préservant les intérêts des groupes pharmaceutiques.

→ Cela conduit à une diminution progressive de la couverture de base, donc à une augmentation des tarifs des mutuelles qui seront de moins en moins à la portée des pauvres : destruction programmée du régime par répartition.

**2003 : Retraites (projet).** Plan Fillon (dit par des plaisantins « plan Fillon-Chêrèque-Seillière »), baisse des indemnités de remplacement ; 40 annuités en 2013 ; 42 annuités en 2020 ; mise en place ensuite d'un allongement des annuités en fonction de l'évolution de la durée de vie ; instauration d'une décote pour les salariés du public.

## BILAN :

**Les années 80 ont vu l'asphyxie progressive du système par répartition, orchestré par le patronat, soutenu par l'Etat. L'objectif est de démontrer que le système est malade. Les remèdes proposés le tuent à petit feu.**

**EN RÉALITÉ, LES FAITS MARQUANTS SONT :**

→ Intervention injustifiable du patronat dans la gestion du régime.

→ Très importante baisse relative des cotisations patronales par rapport aux cotisations salariales.

→ Diminution progressive de la sphère d'intervention du système par répartition, au profit de système soit privés (assurances), soit relevant de la charité publique (ASS, RMI...).

## LA LOGIQUE DU SYSTÈME PAR RÉPARTITION

**La retraite par répartition est liée aux idées de solidarité et de répartition des richesses.**

Cette idée de solidarité inclut : tous les salariés cotisent obligatoirement pour assurer l'existence de ceux qui ne peuvent participer, provisoirement ou définitivement, à l'effort de production commun. Quelle qu'en soit la raison : maladie, handicap, enfants à charge, chômage, retraite... Chacun est ainsi assuré de pouvoir vivre dignement, quoi qu'il arrive. Les exploités ne sont plus entièrement dépendants des conditions que veulent imposer leurs exploiters. C'est un instrument dans la lutte des classes.

Idéalement, la solidarité s'exerce entre les différentes professions et les différents risques, compensant ainsi des déséquilibres

ponctuels : un « régime général » pour tous les salariés, une « caisse unique » pour tous les risques.

En soi, notre système est donc contraire à la logique même de l'organisation sociale sur le modèle capitaliste. Notre projet de société est basé sur la solidarité, lorsque le capitalisme est basé sur la domination par l'argent. La liberté de vivre dignement pour tous s'oppose à la liberté des capitaux. La possibilité donnée aux plus fragiles de vivre s'oppose à la possibilité donnée aux plus voraces de dominer.

Ces deux visions ne peuvent que s'affronter. Le capitalisme ne peut tolérer en son sein l'existence d'un système qui lui est parfaitement contraire et le bride. Ce système lui a été imposé par la force, il veut le détruire par la force.

## POURQUOI LES PATRONS N'EN VEULENT PAS

**Plusieurs raisons font haïr au patronat notre régime social.**

**1) Un choix de société idéologique.** Il est à l'antithèse de la volonté d'individualisation du patronat (des salaires, des promotions, des formations...). Voir ci-contre.

**2) Diminuer la part salariale pour accroître les profits.** Les cotisations sociales sont une part du salaire. Diminuer cette part accroît la part du patronat (qui sert majoritairement à alimenter les marchés financiers). A terme, comme c'était le cas avant les années 1945, une protection sociale réservée aux secteurs les plus combattifs, individualisée, et capitalisée. Des salaires minimum insuffisants pour vivre, qui n'intégreront pas des cotisations obligatoires (maladie, retraite, chômage), et insuffisants pour cotiser à des caisses privées.

**3) Accroître le capital financier.**

Voir " Les fonds de pension ". Les sommes gigantesques qui transitent dans les caisses de répartition (2000 milliards de francs par an juste pour la Sécu) sont redistribuées « immédiatement » à ceux qui en ont besoin, les retraités, les malades, les chômeurs, etc. Ces sommes servent la solidarité entre actifs et inactifs, permettent de redistribuer une partie des richesses produites à ceux qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent en produire et souhaitent cependant vivre. Remplacer la répartition par la capitalisation rendrait ces sommes disponibles pour les marchés financiers. Aucun avantage pour les salariés (bien au contraire...), mais un afflux fantastique d'argent frais pour les marchés boursiers.

# CASSER LA RÉPARTITION : LEURS ARGUMENTS, NOS RÉPONSES, NOS PROPOSITIONS

**MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE. Il est impossible d'augmenter les cotisations sociales, un « seuil de tolérance » a été atteint. Pour argumenter sur ce thème, le patronat agite deux mouchoirs : compétitivité des entreprises françaises au niveau mondial ; évocation démagogique des cotisations payées par les salariés. Il présente des chiffres trompeurs : presque 50 % de prélèvement sur le salaire ; 12,5 millions de personnes de plus de 60 ans aujourd'hui, 17 millions en 2020, et une espérance de vie qui augmente.**

**SYNDICAT INTERPRO DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS.** Aux chiffres, répondons par des chiffres.

● Ce que le patronat « oublie » : ces augmentations de charges sociales sont à rapporter à l'évolution constante du PIB : il a doublé entre 1970 et aujourd'hui (déduction faite de l'inflation), il doublera entre aujourd'hui et 2040. Cela est dû à la croissance continue de la productivité, de 2 % en moyenne au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

● En clair ? Si un actif produit « 200 », s'il partage avec un inactif, cela fait « 100 » chacun. S'il produit « 400 » et qu'il partage avec 3 inactifs (les cotisations passent de 50 % à 75 % !), il lui reste toujours « 100 ».

● Au cours des 40 dernières années, le coût des pensions a été multiplié par 10 (!), grâce à l'augmentation de la productivité (et à une amélioration de la répartition des richesses). Et le patronat veut nous effrayer aujourd'hui parce qu'il devrait être multiplié par trois au cours des quarante prochaines années (avec un gain de productivité estimé x 2,2 d'ici 2040, et en prenant les pires prévisions – 120 actifs pour 100 retraités – le système s'améliorerait !).

● La donnée fondamentale du problème reste la même : la capital veut s'approprier l'essentiel du surcroît de richesses produites. Ce ne sont pas les richesses produites par les salariés qui posent problème, elles sont largement suffisantes. C'est leur répartition. La part des salaires dans la valeur ajoutée est passée, durant les 20 dernières années, de 68 à 58%...

## Propositions :

■ Réajustement des cotisations patronales par rapport à celles des salariés.

■ Instauration d'un prélèvement assis sur la plus-value (richesse produites) complétant celui assis sur les salaires, afin de favoriser l'emploi sur la finance.

■ diminution massive du chômage afin d'augmenter le nombre de cotisants, en jouant sur la durée du travail (30 heures, congés payés...).

**MEDEF.** Au nom de l'équité public/privé, les fonctionnaires doivent cotiser 40 ans (annuités).

**SIPM.** En 1993, Balladur fait passer de 37,5 à 40 le nombre d'annuités requises pour les travailleurs du privé. Aujourd'hui, ses petits copains parlent d'inégalité ! Demain, ils feront passer les travailleurs du privé à 45, et, au nom de l'équité demanderont après-demain qu'il en soit de même pour ceux du public !

## Proposition :

■ Abrogation de la réforme Balladur, pour l'équité.

**MEDEF.** Système par répartition inefficace par rapport au système par capitalisation : rendements supérieurs. En raison de sa popularité, le patronat évite cependant d'attaquer de front. Il met en place doucement l'épargne entreprise, et les fonds d'épargne salariale, susceptibles d'obtenir le « label syndical » (!), grâce à... la CFDT (Nicole Notat est patronne d'une entreprise privée chargée d'accorder ce label).

**SIPM.** Cette prétendue inefficacité repose sur des arguments infondés :



● Le « rendement supérieur » est complètement dépendant de l'état des marchés, d'une banqueroute comme celle d'Enron (les salariés ont perdu simultanément leur emploi et leur retraite !). C'est connu, après l'« euphorie », les marchés « dépriment ». Et le retraité avec ! Alors que les indemnités assise sur les salaires sera toujours valable, même si le niveau de cotisation doit être réajusté. Aux USA (capitalisation), on observe un taux de remplacement entre 29 et 37 %, alors qu'il se situe entre 65 et 80 % en France (répartition). En effet, les performances à long terme des marchés financiers sont faibles (derrière l'illusion de fabuleux profits – et de fabuleuses faillites – à court terme).

● Le fonctionnement des marchés financiers est infiniment plus trouble et susceptible de plus de corruptions, de détournements et de magouilles (cf. actualités du monde de la finance !) que celui d'une institution contrôlée par des organisations syndicales, même si elles se servent au passage et que des mécanismes de contrôles doivent être mis en place.

● Le régime de retraite par répartition a été institué en France dans les années 40, précisément suite à la faillite des fonds de la retraite par capitalisation dans les années 30 !

## Propositions :

Assainir le fonctionnement des caisses de retraites :

■ Evincer le patronat de leur gestion, ces caisses sont financées grâce à notre salaire, elles nous sont destinées, il n'a rien à y faire.

■ Elire et mandater les gestionnaires, instaurer la transparence de leur gestion, avec contrôle constant par un organisme indépendant.

**MEDEF.** L'allongement de la durée de vie induit un déséquilibre : il faut allonger la durée de cotisation pour la compenser, afin de pérenniser le système par répartition.

**SIPM.** Le postulat de ceci est d'une hypocrisie absolue, puisque le contexte de chômage massif et de précarisation grandissante empêcherait évidemment cette augmentation de la durée de cotisation. Cette mesure ne pourrait être justifiable que dans la mesure où le chômage et la précarité seraient quasiment résorbés, ce qui est loin d'être le cas ! De nombreux salariés ne parviennent même pas à 60 ans et partent dans le cadre de la pré-retraite, des hordes de chômeurs trop âgés ne retrouvent jamais de travail, des multitudes de jeunes errent désespérément sur un marché du travail où ils ne parviennent qu'à dénicher des « jobs » occasionnels sous-payés...

En fait, l'effet de cette mesure (et son véritable objectif) sera :

● Amputer massivement les retraites versées à des salariés ne pouvant accomplir les annuités requises, avec une décote de 1,25% par trimestre manquant.

● Grossir les rangs des chômeurs et, surtout, des précaires.

● Diminuer progressivement le champ d'application des caisses de répartition, ce qui laissera le champ libre aux assurances privées (fonds de pension), avec, pour les plus pauvres, la charité publique. Deux systèmes sans garantie : pas de garantie que le fonds de pension ne fasse pas faillite ; pas de garantie que la charité publique ne cesse pas (cf aujourd'hui aux USA : les classes paupérisées sont accusées de se la couler douce, et les derniers filets de la charité publique sont retirés).

## Propositions :

■ Idem premier « argument ».

**MEDEF.** L'augmentation des prélèvements obligatoires rend les entreprises non-concurrentielles sur le plan international.

**SIPM.** Indéniablement, plus les conditions salariales sont mauvaises, plus les entreprises sont séduites. C'est d'ailleurs ce principe de concurrence, à l'intérieur de l'Europe notamment, qui a permis de liquider tant d'acquis sociaux. Aussi, la question est maintenant : poursuit-on sur ce chemin, jusqu'à la liquidation totale d'un siècle d'acquis, ou décide-t-on, ici, maintenant, de stopper la débâcle ?

## Proposition :

■ Grève générale reconductible, jusqu'à l'établissement de normes sociales internationales contraignantes, pour faire pendant aux institutions financières (FMI, OMC, Banque mondiale), sous l'égide d'un organisme géré par des représentants des salariés de tous les pays, élus sur des mandats précis. Cela pourrait être basé sur un organisme existant, le Bureau international du travail, après éviction des représentants patronaux et avec l'adoption de mesures contraignantes.

# REVENDEICATIONS

## REVENDEICATIONS IMMÉDIATES

### Renforcement du système par répartition

#### Retraites :

- Retour à 37,5 annuités public/privé.
- Abrogation des autres mesures de la réforme Balladur (indexation sur les prix et calcul sur les 25 meilleures années au lieu de 10).
- Prise en compte de la pénibilité du travail (avec comme critère l'espérance de vie par catégorie socio-professionnelle).
- Prise en compte des années d'études et des périodes de chômage.

#### Répartition en général :

- Financement par une revalorisation des cotisations patronales,
- Rééquilibrage du système par la mise en place de cotisations basées sur la plus-value (richesses créées) parallèlement aux cotisations basées sur la masse salariale

## REVENDEICATION À MOYEN TERME

### Financement du système par répartition :

- Revalorisation massive des salaires (c'est-à-dire salaires nets + cotisations salariales + cotisations patronales).
- Instauration d'une cotisation patronale basée sur la plus-value (bénéfices) et non sur la masse salariale. Elle pourrait servir de variable d'ajustement réévaluée annuellement selon les besoins ou excédents des caisses.

### Amélioration des indemnités sociales :

- Revenus de remplacement à 100% des revenus de référence.
- Revenus minimum (« minimas sociaux ») à hauteur du SMIC.
- Indemnité retraite à 100 % des salaires des 10 dernières années de la carrière du salarié.
- Rééquilibrage du temps de travail afin de ramener le chômage à un niveau résiduel (temps de travail hebdomadaire, congés payés, annuités pour la retraite... selon les réalités des différents métiers).

### Gestion des caisses

- Caisses gérées uniquement par les représentants des salariés (éviction des représentants du patronat)
- Caisses gérées par des représentants élus sur des mandats précis.
- Compensation entre caisses déficitaires et bénéficiaires.

## REVENDEICATION À LONG TERME

### RÉVOLUTION SOCIALE !

## LES FONDS DE PENSION

La retraite par répartition, c'est : celui qui travaille paye pour celui qui est à la retraite, lui-même sera payé à son tour lorsqu'il sera à la retraite. La solidarité jouant pour celui qui ne peut pas travailler et qui souhaite malgré tout vivre. Une avancée sociale considérable, qui en soi peut être considérée comme révolutionnaire.

Les fonds de pension, c'est un système d'assurance privée standard : je paye, j'accumule un capital, ce capital est confié à des financiers qui le font fructifier sur les marchés. Lorsque je suis à la retraite, on me le reverse sous forme de rente. L'enjeu ? Les sommes fabuleuses qui transitent dans les différentes caisses : 2 000 milliards pour la Sécurité sociale (dont 1 000 milliards pour les retraites), que le capitalisme financier veut s'approprier.

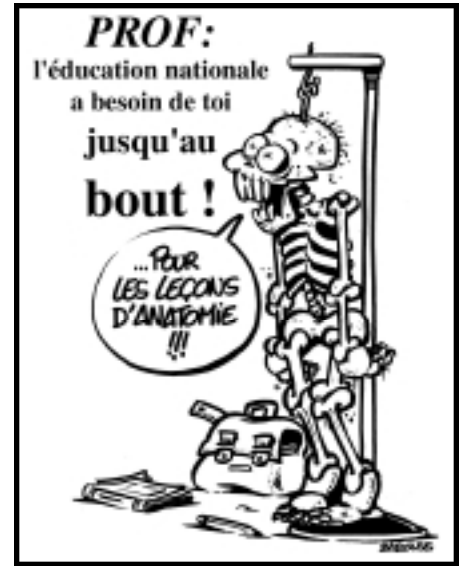
- Seuls ceux qui peuvent payer en bénéficient.
- Les sommes sont soumises aux aléas des marchés. Votre fonds de pension a investi dans le groupe Enron avant sa banqueroute ? Dommage !
- Il s'agit d'un retour à une situation antérieure, celle d'avant les caisses par répartition. Avec beaucoup de pauvres sans rien, sinon un peu de charité publique ou privée ; des riches très riches qui n'ont pas de problème de retraite ; une classe intermédiaire dont les économies sont captées par les financiers, et disparaissent dans un « scandale de panama » (Eurotunnel, France Télécom, Vivendi...).
- Le salarié est confronté à des intérêts contradictoires. Devenu actionnaire, par l'intermédiaire des fonds de pension, il est placé dans une situation effarante où son intérêt de futur retraité va à l'encontre de son intérêt de travailleur : les bénéfices maximum escomptés sur le rendement de ses économies s'obtiennent par des rendements imposés aux entreprises, qui nécessitent des délocalisations, l'abaissement des conditions de travail, des salaires, des licenciements, etc.

## SYNDICAT INTERPRO PRESSE ET MÉDIAS

**L'information n'est pas une marchandise... ceux qui la font non plus ! Il est temps de s'organiser pour résister aux logiques patronales**

La logique économique totalitaire inclut la marchandisation des travailleurs de la presse – dessinateurs, maquettistes, techniciens, secrétaires de rédaction, photographes, rédacteurs, éditeurs, correcteurs, typographes, iconographes, etc. Souvent précarisés, nous sommes conditionnés à l'exécution de recettes marketing. Inutile de s'étonner que les médias soient autant décriés.

Nous combattons le corporatisme. Ouvriers, journalistes, techniciens, employés... Chacun pour soi, l'exploitation pour tous, les profits sont bien gardés. Des clivages fratricides, pour le bénéfice de qui ? Parce que nous refusons d'être des pions au service des multinationales de la presse ;



## DÉTOURNEMENT DE FONDS SOCIAUX

Les caisses gèrent des sommes gigantesques (Sécu : 2 000 milliards de francs).

La défense de ces formidables instruments de solidarité entre salariés et de redistribution des richesses n'est malheureusement pas la seule motivation des syndicats, patronaux ou de salariés, qui cogèrent ces « organismes paritaires ». Les bénéficiaires tirés de la gestion des caisses représentent en effet, en moyenne, 25 % des budgets des syndicats dits « représentatifs » (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC). Soit davantage que ce que rapportent les cotisations (20%) !

Les détournements se font sous différentes formes : emplois fictifs (permanents des syndicats payés par les caisses), « fausses factures » (achat hors de prix de pages de pub dans les parutions syndicales par les caisses), « squat » (locaux appartenant aux caisses utilisés par les syndicats), etc.

L'appétit des bureaucraties syndicales est bien modeste cependant que celui des puissances financières qui convoitent nos cotisations... N'en demeure pas moins qu'une gestion transparente, contrôlée par un organisme indépendant mandaté par les salariés, serait très simple à mettre en place, et autrement efficace.

Parce que nous sommes fiers de nos métiers et que nous voulons les faire bien ;

Parce que nous tous qui travaillons dans la presse, papier et Internet, audiovisuelle et radiophonique, avons des intérêts communs à défendre ;

Nous avons créé le SIPM, pour affirmer et exercer notre syndicalisme. Nous nous définissons des axes de lutte sortant de la seule défense d'intérêts catégoriels, car nous estimons, travailleurs de la presse, avoir un devoir d'information et de formation face à la toute-puissance de la désinformation. **SIPM-CNT**

Nous sommes adhérents de la Confédération nationale du travail, syndicaliste révolutionnaire. Plus d'info sur <http://cnt-f.org>.

## ABONNEMENTS

- « Je désire m'abonner à Ca presse, par mél en pdf ou par courrier postal (gratuit) ».
- « Je désire recevoir trois exemplaires gratuits du quinzomadaire confédérale, Le Combat syndicaliste (22 € 6 mois) ».
- « Je désire m'abonner à la newsletter du syndicat de la presse (par mél à : [presse.rp@cnt-f.org](mailto:presse.rp@cnt-f.org)) ».

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... e-mail : ..... Profession/Lieu de travail : .....